

# Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

*La Pensée et les Hommes*

***La Belgique, un État laïque ?***

*Mehmet A. SAYGIN*

*Dossier n° 2015 - 013*

## *La Pensée et les Hommes*

Émissions de philosophie et de morale laïque  
pour la radio et la télévision – Publications

### **Fondateurs (1954)**

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

### **Comité exécutif**

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,  
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

### **Rubriques**

Publications – Radio – Télévision

### **Publications – Abonnements**

Christiane LOIR

02 650 35 90 – [christiane.loir@ulb.ac.be](mailto:christiane.loir@ulb.ac.be)

### **Secrétariat**

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – [secretariat@lapenseeetleshommes.be](mailto:secretariat@lapenseeetleshommes.be)

### **Adresse centrale**

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles  
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

## *La Pensée et les Hommes*

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

## **Connaissez-vous nos publications ?**

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

### **Comment s'abonner à nos publications ?**

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

### **Pour en savoir plus, visitez notre site Internet**

<http://lapenseeetleshommes.be>

### **Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2015 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :**

n° 97 – *Les 150 ans de La Ligue de l'Enseignement et les 55 ans du Pacte scolaire*

n° 98 – *Judaïsme : littérature et éthique*

n° 99 – *Francs-Parlers n° 8*

n° 100 – *Islams, islamismes et franc-maçonneries*



# La Belgique, un État laïque ?

Mehmet SAYGIN  
Juriste, politologue

Avant toute chose, il convient de noter que le débat actuel autour de la laïcité est largement réactivé en raison de la visibilité des citoyens de confession musulmane. Paradoxalement, cette visibilité constitue une opportunité de dépoussiérer des concepts considérés, souvent à tort, comme bien compris.

## **Les grands principes**

La laïcité est un principe d'organisation du pouvoir politique qui repose sur un faisceau d'autres principes : l'égalité, la non-discrimination, la liberté (en ce compris la liberté religieuse, qui implique la liberté de croire et de ne pas croire, de croire, puis de ne plus croire, ou encore de changer de croyance), la non-ingérence réciproque entre les Églises et l'État (communément appelée séparation Églises/État) et le pluralisme.

La laïcité est un bien commun. C'est un principe qui n'appartient à personne et qui, par conséquent, appartient à tous, sur un pied d'égalité. Il n'est l'apanage de personne et personne ne peut se réclamer d'une quelconque autorité pour se présenter comme le représentant (officiel ou officieux) de la laïcité.

La laïcité n'est pas une conviction philosophique, mais un principe politique qui garantit la liberté d'expression de toutes les convictions philosophiques, y compris l'athéisme et/ou l'agnosticisme. Cette observation permet d'illustrer le caractère artificiel de la distinction qui est faite entre d'une part la « laïcité politique » et d'autre part la « laïcité philosophique ».

La lecture de l'article 4 des statuts du CAL (où la laïcité philosophique est vue comme une « élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toute référence confessionnelle, dogmatique ou surnaturelle, qui implique l'adhésion

aux valeurs du libre examen, d'émancipation à l'égard de toute forme de conditionnement et aux impératifs de citoyenneté et de justice ») permet de constater que ce que d'aucuns appellent « laïcité philosophique », ce n'est rien d'autre que l'athéisme et/ou l'agnosticisme. L'utilisation de ces formules participe de la confusion dans le débat.

Le fait de se reconnaître d'une conviction religieuse et le fait de se revendiquer de la laïcité ne sont pas deux choses contradictoires : on peut, sur le plan philosophique, être musulman, chrétien, Juif, bouddhiste, athée ou autre et, sur le plan politique, par ailleurs, être laïque. Il n'y a donc pas à opposer « religieux » et « laïques », « croyants » et « laïques ». On peut par contre opposer « religieux/croyants » et « athées ».

Il n'y a aucun rapport conflictuel entre la laïcité et la liberté religieuse. Renforcer l'une, c'est renforcer l'autre. Il n'y a aucune tension de principe. La laïcité n'a de sens que lorsqu'elle respecte les convictions philosophiques et religieuses de chacun, et la liberté religieuse n'a de sens que si elle est garantie en public (la sphère privée n'est pas la sphère intime).

La laïcité ainsi correctement comprise n'est autre que le synonyme de neutralité.

Être partisan d'un État laïque, c'est être partisan d'un État neutre, et *vice versa*. La mise en perspective établie entre les deux mots est donc artificielle.

### **La Belgique est-elle un État laïque ?**

L'État belge, s'il ne se proclame pas expressément laïque, l'est néanmoins.

L'inscription du mot « laïcité » dans le texte constitutionnel n'est pas nécessaire, vu que les principes sur lesquels la laïcité repose y sont inscrits et sont largement garantis et protégés par nos textes fondamentaux. Ainsi, les articles 10 et 11 de la *Constitution* garantissent l'égalité et la non-discrimination ; et cette dernière fait l'objet par ailleurs d'une série de législations protectrices qui lui donnent un effet utile, sans compter l'existence d'une institution publique de lutte contre les discriminations.

Ainsi encore, l'article 19 de la *Constitution* garantit la liberté religieuse « active » (croire et pouvoir pratiquer une croyance) et l'article 20 de la *Constitution* garantit la liberté religieuse « passive » (ne pas croire et ne pas être contraint de pratiquer une quelconque croyance). Ainsi encore, l'article 21 de la *Constitution* garantit le principe de l'autonomie interne des institutions religieuses (qui se traduit par la non-intervention de l'État

dans la nomination et l'installation des ministres du culte) et celui de l'antériorité du mariage civil sur le mariage religieux (qui illustre le fait que les institutions religieuses ne participent pas à l'élaboration des règles communes).

La combinaison des paragraphes 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 21 de la *Constitution* se nomme le principe de « non-ingérence réciproque » entre les Églises et l'État.

En France, la loi de 1905, en son article 1<sup>er</sup>, consacre « la liberté de conscience » ainsi que « le libre exercice des cultes », et, en son article 2, stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Sachant que le droit belge, lui, reconnaît, salarie et subventionne certains cultes, ce qui se traduit notamment par la prise en charge par l'État des traitements des ministres des cultes et par l'organisation de cours philosophiques dans l'enseignement officiel, la conclusion semblerait s'imposer : pas de laïcité en Belgique.

Comme je le montre dans mon livre *Lalaïcité dans l'ordre constitutionnel belge* (éditions Academia, 2015), cette lecture peut être questionnée, et ce pour deux raisons. Premièrement, le principe de séparation entre les Églises et l'État doit être compris comme un principe d'indépendance mutuelle dans l'organisation et le fonctionnement : et c'est dans ce cadre que l'État accorde un financement public à des cultes qu'il reconnaît au préalable. D'une part, conformément à l'article 21, § 1<sup>er</sup>, de la *Constitution*, l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque ; d'autre part, les dignitaires religieux ne se voient conférer aucun rôle, aucun pouvoir dans le fonctionnement des institutions publiques, ce volet trouvant sa source dans la primauté du mariage civil sur le mariage religieux, conformément à l'article 21, § 2, de la *Constitution*, ainsi que dans le monopole communal de tenue des registres d'état civil, conformément à l'article 164 de la *Constitution*.

Le financement public des cultes par l'État se déroule dans un ordre constitutionnel qui protège l'indépendance mutuelle susmentionnée. Par conséquent, il est permis d'affirmer qu'un financement public d'une pluralité de cultes implique que l'État ne privilégie aucun courant confessionnel ou philosophique, condition *sine qua non* de la laïcité. Néanmoins, un approfondissement de la laïcité est possible en la matière, aussi bien concernant la reconnaissance que concernant le financement des cultes.

Deuxièmement, l'affirmation selon laquelle la France – dont le caractère laïque est unanimement admis – ne reconnaît, ne salarie et ne

subventionne aucun culte doit elle-même être tempérée, l'analyse mettant en évidence une organisation beaucoup plus nuancée.

### **Quelques exemples**

Saviez-vous que la loi de 1905, censée instaurer une séparation entre l'État et les Églises, n'a pas supprimé l'administration des cultes ? Depuis 1911, il existe un Bureau central des cultes au ministère de l'Intérieur. Parmi ses attributions figure la tutelle administrative sur les associations cultuelles dont l'acceptation donne accès à une série d'avantages, essentiellement fiscaux, la reconnaissance des congrégations religieuses, mais aussi les relations avec les autorités représentatives de toutes les religions. Le Bureau s'occupe également des dossiers de nomination des évêques, non seulement en Alsace-Moselle, mais sur tout le territoire de la République. En dépit de la séparation affirmée de l'État et de l'Église, la pratique établie est de consulter le gouvernement. Depuis 1920, il existe par ailleurs un poste de conseiller religieux auprès du ministère des Affaires étrangères.

Saviez-vous que l'État français finance, sur l'ensemble du territoire de la République, les aumôneries des cultes catholique, protestant, israélite et islamique à l'armée comme dans les prisons, sans compter que la télévision publique diffuse des émissions religieuses ? Par ailleurs, les pouvoirs publics mettent gratuitement à disposition et assurent gratuitement également l'entretien des lieux de culte construits avant la loi de 1905 – ces lieux de culte ont vu leur propriété publique réaffirmée par la loi de 1905 elle-même. Cette situation induit évidemment un avantage pour les religions historiques, au premier rang desquelles le catholicisme.

Saviez-vous qu'en vertu d'une loi du 31 décembre 1959, l'État français finance l'enseignement privé catholique sous contrat (plus de deux millions d'élèves, dix-sept pour cent de l'effectif avant l'Université) ? Cette loi instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées qui le souhaitent. L'État accorde une aide, mais, en contrepartie, les programmes doivent être les mêmes que dans l'enseignement public, l'inspection devient obligatoire et les élèves qui ont une autre religion que celle de l'établissement ne peuvent être refusés. Le financement prend concrètement la forme de la prise en charge des rémunérations des enseignants et des charges fiscales et sociales qui s'y rapportent. Les écoles qui s'inscrivent dans le cadre prévu par la loi susmentionnée bénéficient également de l'octroi de sommes forfaitaires visant à couvrir les dépenses de fonctionnement.

Saviez-vous que dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en d'autres termes en Alsace-Moselle, il n'est plus seulement question de



certaines libertés (voire de libertés certaines) prises par rapport à la loi de 1905, mais que c'est tout simplement toujours le régime mis en place par le Concordat de 1801 et les lois organiques de 1802 qui s'applique ? En vertu de ce droit local, les cultes catholique, israélite, protestant luthérien et protestant réformé bénéficient d'une reconnaissance officielle, ce qui entraîne le bénéfice d'un financement public. Concrètement, cela signifie notamment que les ministres de ces cultes sont payés par l'État (sans toutefois être des fonctionnaires), que les collectivités territoriales contribuent au financement local de ces cultes ou encore que les évêques de Metz et de Strasbourg sont nommés par décret du président de la République.

Saviez-vous qu'en Guyane, c'est tout simplement un droit d'ordre religieux spécifique qui s'applique, lequel a été établi par une ordonnance royale de 1828 qui y organise et finance le seul culte catholique ?

L'État belge reconnaît de façon plus transparente une plus grande pluralité de cultes sur la base de critères présentant une certaine pertinence, la combinaison de ces différents éléments en faisant un État appréciablement laïque. Pourtant, le qualificatif de « laïque » lui est refusé, alors qu'il est présenté comme un postulat irréfutable concernant la France.

En France, il existe une loi d'interdiction générale et absolue du port de signes convictionnels dans l'enseignement public. Ce n'est pas le cas en Belgique. Ce serait donc bien la preuve que la première est laïque et pas la seconde. Or, si la France a opté pour la voie de l'interdiction, il n'en est ainsi que depuis un peu plus de dix ans. Le principe de laïcité préexistait à l'avènement de cette loi. L'argument ne tient donc pas...

Il découle des développements ci-dessus que ce n'est donc pas le fait de reconnaître et/ou de financer des cultes qui détermine si un État est ou non laïque. C'est le fait pour un État de s'inscrire dans une approche pluraliste, de respecter le principe de non-ingérence. Un État peut donc être laïque alors qu'il reconnaît et subventionne des cultes, tout comme il peut s'écarter de la laïcité alors qu'officiellement il ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte. Il y a clairement une confusion autour de la formule « séparation Églises/État », qui laisse croire que la laïcité implique nécessairement une étanchéité.

Un autre argument avancé pour refuser à l'État belge le qualificatif de laïque, c'est d'une part la participation des représentants de l'État aux cérémonies religieuses, d'autre part l'existence de règles de préséance, à savoir le rang qu'occupent les différentes personnalités par rapport au Roi. L'« assise juridique » du régime encore en vigueur de nos jours est

constituée par un décret impérial du 13 juillet 1804. La liste remonte donc à Napoléon et c'est le ministre de l'Intérieur qui en est le gardien. Les modifications qu'elle a subies au fil du temps sont soit de pur toilettage, soit d'ordre terminologique, soit dues aux révisions de la *Constitution* soit encore d'adaptation au processus de fédéralisation de l'État. Le cardinal de Belgique figure en première place dans l'ordre protocolaire. Les représentants des autres cultes et convictions philosophiques non confessionnelles ne figurent qu'en septante-troisième place. Le nonce apostolique figure, en tant que doyen des diplomates, en deuxième place. Les premiers politiques n'arrivent qu'en quatrième place. Le Premier ministre figure en sixième place. Les parlementaires arrivent en septante-quatrième place. Et ainsi de suite jusqu'à la 158<sup>e</sup> et dernière place sur la liste.

Cela montre que la seule réunion des ingrédients, nécessaire, ne suffit pas à garantir la qualité du produit fini. Encore convient-il de trouver le bon dosage, le bon équilibre, d'approfondir la recherche d'un meilleur résultat. Nous pensons qu'à l'image d'un bon plat, la laïcité est un principe qui suppose la réunion d'une série d'ingrédients, qui existe dès lors que, comme en Belgique, les ingrédients sont réunis, mais qui est susceptible de faire l'objet d'une constante amélioration. La France, malgré la radicalité de ses mots, gagnerait aussi à poursuivre cette recherche.

Toujours est-il que la laïcité est une règle fondamentale du droit belge. Tout comme la démocratie. Le fait que ni l'une ni l'autre ne figurent dans notre *Constitution* ne doit pas nous leurrer. Dire que la Belgique ne sera un État laïque que lorsque le mot sera inscrit dans la *Constitution* n'est donc pas pertinent. D'ailleurs, la loi française de 1905 est considérée comme le fondement de la laïcité, alors que le mot « laïcité » n'y figure pas.

L'approfondissement de la laïcité belge passe d'abord par l'amélioration des dispositifs de lutte contre les discriminations sur la base de la conviction religieuse ou philosophique. Nous visons en particulier la refonte de la législation encadrant le Centre pour l'égalité des chances. Il passe également par l'objectivation, donc la formalisation, des critères de reconnaissance des cultes et des convictions philosophiques non confessionnelles (reconnus), par le biais d'une révision constitutionnelle. La révision du régime de financement public des cultes, enjeu majeur, nécessite un travail d'orfèvrerie juridique. La meilleure prise en compte de l'évolution sociologique que connaît le pays, devant mener à un traitement plus égalitaire des convictions reconnues, ne devrait pas, quant à elle, avoir lieu au détriment du principe de respect de la vie privée.

L'organisation de cours philosophiques dans l'enseignement officiel doit et fait l'objet d'adaptations. Un de ces changements est

d'ailleurs d'application dès l'actuelle rentrée, suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015 qui stipule que, pour que soit assuré le droit des parents à ce que leurs enfants ne soient pas confrontés à des conflits entre l'éducation religieuse ou morale donnée par l'école et les convictions religieuses ou philosophiques des parents, les élèves doivent pouvoir être dispensés de l'assistance au cours de religion ou de morale.

Le choix de l'autorisation de principe du port de signes convictionnels dans l'enseignement officiel et la fonction publique se justifie au nom de la laïcité. Dans la fonction publique, les textes en vigueur mettent en évidence que la laïcité/neutralité porte sur le service rendu et non sur l'apparence de la personne qui le rend, d'autant qu'il n'existe aucune apparence objectivement neutre. Dans l'enseignement, il est même à noter que les élèves et les étudiants ne sont tout simplement pas concernés par le principe de laïcité/neutralité, dans la mesure où ils sont des usagers du service public.

Il reste à revoir des règles protocolaires qui, pour compréhensibles qu'elles soient sur le plan historique, comportent une haute portée symbolique de nature à susciter le doute quant à la cohérence avec laquelle le principe de laïcité est appliqué par les pouvoirs publics. Par ailleurs, si la participation des personnes exerçant une fonction publique à des cérémonies religieuses pose question si cette participation a lieu à titre officiel, une participation à titre strictement privé relève bien de la liberté religieuse.

Compte tenu du fait que le principe de laïcité occupe de façon constante l'actualité, que beaucoup, dans les cénacles politiques, académiques, associatifs, médiatiques ou tout simplement parmi les citoyens belges, s'en réclament, il nous semble interpellant qu'il n'existe aucune institution publique compétente pour connaître de plaintes pour « violation du principe de laïcité ». Il s'agirait d'une piste de réflexion intéressante, et inédite, aussi bien dans le sens de la clarification des concepts qu'au regard de la consolidation de la place de la laïcité dans notre ordre constitutionnel. L'exemple français de l'Observatoire de la laïcité constitue une base de réflexion, mais qu'il conviendrait de dépasser, en ce que les compétences de cet organe consultatif se limitent à informer les pouvoirs publics et à formuler des propositions.

Pour en savoir davantage :

<http://blog.saygin.eu>

Mehmet A. SAYGIN, *La Laïcité dans l'ordre constitutionnel belge*, Louvain-la-Neuve, éditions Academia, 2015.



# Nos Toiles *À* penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

## Projets d'action économique et sociale

- Innovation : science, services et alibis*, M. JUDKIEWICZ, 2014.  
*L'antisémitisme*, W. DE WINNE, 2013.  
*Travail social et populations roms : lutter contre le cercle vicieux*, J. FASTRÈS, 2012.  
*Le parrainage des mineurs non accompagnés : une forme d'engagement social*, M. FOUREZ, 2012.  
*Médecine du travail et morale*, D. THONON, 2011.  
*Le médiateur des droits du patient*, A. HESELWOOD, 2011.  
*Les révolutions industrielles et la révision des valeurs*, L. ROUGIER, 2011.  
*L'esclavage*, J. RIFFLET, 2011.  
*Aux grands mots les grands remèdes*, M. JUDKIEWICZ, 2010.  
*L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables*, Ch. COUTEL, 2010.  
*La médecine et les responsabilités de l'homme*, Dr. HUBINONT, 2009.  
*Plaidoyer pour une médecine « intégrative »*, Th. JANSSENS, 2009.  
*Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael*, P. HOUYOUX, 2008.  
*Faut-il avoir peur des communautés immigrées ?* A. MANÇO, 2008.  
*Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ?* J. C. BAUDET, 2008.  
*Article 27. Un réseau créatif*, L. ADAM, 2007.  
*Les enfants dans les centres fermés pour illégaux*, V. SILBERBERG, 2007.  
*Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche*, M. HELLAS, 2007.  
*D'un papillon à une étoile*, J. CORNIL, 2007.  
*Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Brèches*, J. CORNIL, 2007.  
*Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers*, N. CASTELIJN, 2006.

## La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- Petit essai sur l'existence de Dieu*, J. CAMBIER, 2014.  
*Démarche scientifique ou dogmatique : un choix de société*, G. SAND, 2014.  
*Les deux jugements*, W. DE WINNE, 2014.  
*Une histoire cosmique*, W. DE WINNE, 2014.  
*Rennes-le-Château : Les marchands du Temple ésotérique*, M. BOLLE DE BAL, 2013.  
*Remarques sur la situation de l'incroyant aujourd'hui*, R. POMMIER, 2012.  
*Entre corps et esprit, une science du lien*, T. JANSSEN, 2011.  
*Le cosmos et son agencement*, D. BOCKSTAEEL, 2011.  
*Un autre anniversaire à fêter ! Quatre cents ans d'héliocentrisme*, P. J. MAINIL, 2011.  
*Sur l'histoire de la science*, J. C. BAUDET, 2011.  
*L'impossible eucharistie*, W. DE WINNE, 2011.  
*L'obsession sacrificielle*, W. DE WINNE, 2011.  
*La grande intelligence, illusion ?*, P. J. MAINIL, 2010.  
*L'âme existe-t-elle ?*, P. J. MAINIL, 2010.  
*Et Dieu dans tout cela*, R. DEJAEGERE, 2010.  
*Les fausses sciences*, J. PIRON, 2010.  
*Effets pervers de la morale chrétienne*, B. MILHAUD, 2010.  
*Les erreurs de la science comme indices de sa valeur*, J. C. BAUDET, 2010.  
*L'évolution et la notion de vie*, O. PIRON, 2010.  
*Les théories physico-chimiques*, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.  
*Les fausses sciences. Les pièges de la représentation*, J. PIRON, 2010.  
*Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total*, J. PIRON, 2010.  
*Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ?* P. ROBIN, 2009.  
*Science et foi. Les croyants devant la science*, P. ROBIN, 2009.  
*Science et foi. La solution moderniste*, P. ROBIN, 2009.  
*Foi contre science*, Ph. MAASEN, 2009.  
*Les droits humains, ici et maintenant*, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.  
*Que penser de l'intégrisme féministe ?* J. GABARD, 2008.  
*Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah*, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.

- « Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.  
*Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.  
*Actualité des Protocoles*, J. JAMIN, 2007.
- Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal*, N. DE BECKER, 2006.
- Les complots : sujet de la littérature populaire*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.  
*Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits*,  
 A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

### **La lutte contre les extrémismes politiques**

- Islam politique ou démocratie musulmane : subir ou choisir ?*, C. CHEREF-KHAN, 2014.  
*La pensée non dualiste*, D. CASTERMAN, 2014.  
*La déportation des Juifs d'Europe 1942 - 1945*, G. BRANDSTATTER, 2014.  
*Tous voiles dehors ?*, C. PONCIN, 2013.
- De l'urgence de réformer l'islam d'ici pour en faire un vrai « pilier » de notre démocratie ?*,  
 C. CHEREF-KHAN, 2013.
- Edmond Picard : un « humaniste », antisémite et raciste*, F. RINGELHEIM, 2013.  
*La démocratie est-elle malade ? — 2*, É. POHL, 2013.  
*La démocratie est-elle malade ? — 1*, É. PEETERS, 2013.  
*Serpents, race de vipères !* W. DE WINNE, 2011.  
*J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique*, P. J. MAINIL, 2010.  
*Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah*, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.  
*La franc-maçonnerie en terre d'islam*, R. Y. DAJOUX, 2009.
- L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célèbrons-nous ?* P. MARAGE, 2008.  
*La sociologie est-elle une science ?* Cl. JAVEAU, 2008.  
*Le rôle de l'expérience en philosophie*, D. SERON, 2008.  
*Un modèle d'univers*, J.-F. PONSAR, 2008.  
*Le truchement majeur*, J. CELS, 2008.  
*Propos d'un libertaire sur l'éthique*, P.-J. MAINIL, 2008.
- Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.  
*Les limites de la liberté*, J. JAMIN, 2007.  
*Nature, culture et extrême droite*, J. JAMIN, 2007.  
*Pour un personnalisme pluraliste*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Les religions meurtrières*, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.  
*Réflexions sur la montée de l'islamisme*, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.  
*Récits de Colombie*, J. CORNIL, 2007.  
*Le totalitarisme*, M. HELLAS, 2007  
*Les otages politiques*, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.  
*Einstein et la politique*, M. VOISIN, 2006.  
*Extrême droite et éducation permanente*, M. MAESSCHALK, 2006.
- Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »*,  
 Ch. CHEREF-KHAN, 2006.  
*Les tabous de l'immigration*, J. CORNIL, 2006.

### **Avancées en faveur de l'éducation**

- Haro sur l'élitisme social, vive l'élitisme intellectuel !*, É. PEETERS, 2014.  
*Une approche de l'œuvre d'art*, N. DECOSTRE, 2014.  
*Orwell et nous*, M. VOISIN, 2014.
- Responsabilité citoyenne. Programme de Matthew Lipman de « Philosophie pour enfants »*, N. DECOSTRE, 2014.  
*Eduquer à l'éthique*, N. DECOSTRE, 2014.  
*L'enseignement, métier à usure*, J. L. HORENSTEIN, 2014.  
*Vous avez dit humain ?*, C. SUSANNE, 2014.
- Vers un cours d'éducation aux valeurs pour tous ?*, C. SÄGESSER, 2014.  
*Voyage subjectif dans la perception de la couleur en Occident : de l'Antiquité à nos jours*, T. ISRAËL, 2014.
- Philéas & Autobule, une jeune revue citoyenne de philosophie avec les enfants*, F. MARTIN, 2013.  
*Qu'est-ce que la philosophie ?*, J. C. BAUDET, 2013.  
*Lettre d'un professeur*, S. LOURYAN, 2013.  
*Une résistance souriante*, M. VOISIN, 2013.

- À quoi peut bien servir l'orgasme féminin ?*, Y. FERROUL, 2013.  
*Une éthique libérée et libératrice*, N. DECOSTRE, 2013.  
*Un éloge de l'ignorance ! Est-ce sain ?*, J. TAMINE, 2012.  
*Apprendre à penser et à discuter dès cinq ans*, C. LELEUX, 2012.  
*Accommodements raisonnables : Quelles égalités à l'école ?*, N. GEERTS, 2012.  
*L'« Amour de soi », apologie de la vie en commun chez Spinoza*, G. FOKAM, 2011.  
*À coeur ouvert*, R. ARONSON, 2011.  
*La célébration de l'humain*, M. VOISIN, 2011.  
*La fin des dogmes vue par Simon Jouffroy*, C. ÉVRARD, 2011.  
*Souvenirs d'un maître : Adolphe Festraets*, S. LOURYAN, 2011.  
*La morale de l'adolescence*, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.  
*La dernière énigme de Léopold II*, G. TELLIER, 2010.  
*L'orientation sexuelle : biologie ou éducation*, J. BALTHAZART, 2010.  
*Bye Bye l'unilinguisme*, J. REYNAERS, 2010.  
*Quelques réflexions sur l'homme*, V. DAUMER, 2010.  
*Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons*, L. BOVY, 2009.  
*Propos d'un libertaire sur les religions*, P.-J. MAINIL, 2009.  
*Introduire le cours de philosophie dans le secondaire*, V. DORTU, 2009.  
*Bonheur et humanisme*, Fr. DE GREEF, 2009.  
*Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.  
*L'alimentation intelligente*, A. BURONZO, 2007.  
*Prison-sanction et prison-éducation*, J.-Cl. DE POTTER, 2007.  
*Trente propositions pour une école de la réussite*, A. DESTEXHE, 2006.  
*L'avenir de l'université*, J.-Fr. BACHELET, 2006.  
*Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique*, N. HIRTT, 2006.  
*Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences*, J. LEMAIRE, 2006.  
*L'immersion linguistique*, R. BRIQUET, 2006.  
*Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités*, R. RENARD, 2006.

#### **Ambitions de la laïcité**

- La Bibliothèque de Propagande (1903-1914) : une action maçonnique anticléricale vers le monde profane*, C. Mathys, 2014.  
*La Bible d'un laïque*, J. CAMBIER, 2014.  
*Le retour de la spiritualité : nouveau masque des religions ?*, P. DARTEVELLE, 2014.  
*Le baptême, à quoi ça sert ?*, W. DE WINNE, 2014.  
*Des cultures et des hommes*, M. VOISIN, 2014.  
*Et le baptême dans tout ça ?*, W. DE WINNE, 2014.  
*Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente*, R. PERCEVAL, 2014.  
*Quelle est la place d'une association constitutive au sein du Centre d'Action laïque ?*, C. CHEREF-KHAN, C. WACHTELAER et J. LEMAIRE, 2014.  
*Amour, islam et mixité : la construction des relations au sein des couples musulman/non-musulman*, M. CHRISTODOULOU, 2014.  
*Athéisme – Agnosticisme – Matérialisme*, N. RIXHON, 2014.  
*Peut-on parler d'athéisme dogmatique ?*, N. RIXHON, 2013.  
*Réflexions dérangeantes*, P. J. MAINIL et Y. STRUYS, 2013.  
*Le tabou de Jésus le Nazoréen dans la société laïcisée*, F. FORET, 2013.  
*L'école au défi de la laïcité*, N. GEERTS, 2013.  
*Notre avenir eschatologique*, W. DE WINNE, 2013.  
*Les usages cléricaux*, H. CHARLIER, 2013.  
*Faux et vrais secrets de la franc-maçonnerie*, M. BOLLE DE BAL, 2013.  
*Politique et religione en France et en Belgique à l'heure de l'Europe*, F. FORET, 2013.  
*Athée, nihil, pourquoi ?*, H. CHARLIER, 2013.  
*Paradigme et éthique humaniste : l'idéal et la réalité*, P. J. MAINIL, 2012.  
*Et si toutes les questions n'avaient pas de réponse ?*, M. MAYER, 2012.  
*Dieu ?*, W. DE WINNE, 2012.  
*« Serpents, Race de Vipères », ou la succession usurpée de Jésus de Nazareth*, W. DE WINNE, 2012.  
*La vie et la mort*, P. J. MAINIL, 2012.  
*La laïcité a une histoire*, M. MAYER, 2012.  
*Pour une nouvelle morale laïque, coeur battant de la cause républicaine*, C. COUTEL, 2012.

- La question des conceptions de vie*, M. MAYER, 2012.  
*La disparition de Philippe Grollet*, G. C. LIÉNARD, 2012.  
*Vivre laïquement*, M. MAYER, 2012.  
*La foi, la spiritualité, l'obscurantisme, ... Du retour de quel « islam » parlons-nous ?*,  
C. CHEREF-KHAN, 2012.  
*Ma laïcité racontée aux enfants*, H. BAUHERZ, 2011.  
*Laïcité et dignité*, C. COUTEL, 2011.  
*Pourquoi financer les organisations convictionnelles ? Un point de vue laïque*, C. SÄGESSER, 2011.  
*Neutralité ou engagement dans l'enseignement de la morale*, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.  
*Un peu de décence, Messieurs les croyants !*, R. POMMIER, 2011.  
*Vivre sans dieu(x)*, M. VOISIN, 2011.  
*Une école pluraliste pour une société pluraliste*, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011  
*La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal*, M. BOLLE DE BAL, 2010.  
*Conscience athée*, N. RIXHON, 2010.  
*Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?*, N. RIXHON, 2010.  
*Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être*, P. J. MAINIL, 2010.  
*Peut-il exister une spiritualité laïque ?*, J. RIFFLET, 2010.  
*Âme : Esprit/Doute/Foi*, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.  
*Religion/Théologie : Dogme*, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.  
*Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme*, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.  
*Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar*, J. WILLEMART, 2009.  
*De la difficulté d'être athée aujourd'hui*, A. PIRLOT, 2009.  
*Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ?* Ch. COUTEL, 2009.  
*Propos d'un libertaire sur les religions*, P.-J. MAINIL, 2009.  
*De la tolérance à la reconnaissance ?* J. PELABAY, 2009.  
*Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ?* St. NELISSEN, 2009.  
*La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque*, R. LALLEMAND, 2009.  
*Questions sur la laïcité en Europe*, Cl. VAILLANT, 2009.  
*Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ?* P. ROBIN, 2009.  
*Science et foi. Les croyants devant la science*, P. ROBIN, 2009.  
*Science et foi. La solution moderniste*, P. ROBIN, 2009.  
*Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire*, Ch. COUTEL, 2008.  
*Les médecines parallèles*, P. DEBUSSCHERE, 2008.  
*Six années d'euthanasie légale : bilan*, M. ENGLERT, 2008.  
*Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ?* M. MAYER, 2008.  
*La franc-maçonnerie est-elle une secte ?* C. BRYON-PORTET, 2008.  
*La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques*,  
A. DUMOULIN, 2008.  
*Lettre ouverte sur la tolérance*, G. HOTTOIS, 2008.  
*Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié*, V. DORTU, 2008.  
*Islamophobie et culpabilité*, A.-M. DELCAMBRE, 2008.  
*Un catholique face à l'euthanasie*, J.-J. JAEKEN, 2008.  
*Euthanasie : le débat parlementaire*, Ph. MONFILS, 2008.  
*« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités »*, Ch. COUTEL, 2008.  
*Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.  
*Divin et humain : religion et reliance*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Bio-éthique et thanato-éthique*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Vers une éthique de l'environnement*, J. CORNIL, 2007.  
*La crémation : une éthique pour notre temps*, M. MAYER, 2006.  
*La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne*, J. HERREMANS, 2006.  
*La laïcité dans la vie sociale*, Ph. GROLLET, 2006.  
*Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux*, R. RENARD, 2006.  
*2.500 ans de pensée libre : 1<sup>ère</sup> partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.  
*2.500 ans de pensée libre : 2<sup>e</sup> partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.  
*La laïcisation de l'art*, Ch. LOIR, 2006.  
*Laïcité et diversité culturelle*, R. RENARD, 2006.



### Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.  
*Prison-sanction et prison-éducation*, J.-Cl. DE POTTER, 2007.  
*Extrême droite et éducation permanente*, M. MAESSCHALK, 2006.  
*La FORel*, A. SCHLEIPER, 2006.  
*La culture, une généreuse éducation permanente*, J. CELS, 2006.  
*Le rôle charnière du cardinal Bellarmin*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.  
*Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique*, M.-G. PINSART, 2006.  
*La rhétorique, moyen de convaincre*, M. MEYER, 2006.  
*Représenter le zéro : un problème philosophique*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.  
*Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres*,  
C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.  
*Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*,  
P. DUPONT, 2006.  
*Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle*,  
J. CORNIL, 2006.

### Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- Vrais et faux remèdes pour sauver l'Église : le cas de Hans Küng*, P. DARTEVELLE, 2014.  
*Ah ! Si on avait écouté Arius !*, W. DE WINNE, 2014.  
*Réhabilitation du « phalocrate »*, M. BOLLE DE BAL, 2014.  
*Perhumanisme et/ou transhumanisme ?*, J. SEMAL, 2014.  
*À propos de l'antisémitisme et du conflit israélo-palestinien*, W. DE WINNE, 2014.  
*1915 - 2015 : le temps du « droit à l'autodétermination » des Kurdes est-il venu ?*, V. BALMAN, 2014.  
*Écrivain belge*, A. BERENBOOM, 2014.  
*L'éducation et la culture au centre du combat pour la démocratie au Maroc*, D. MENSCHAERT, 2014.  
*Hitler et la franc-maçonnerie*, A. DE LA CROIX, 2013.  
*Le testament de Jean Meslier*, P. J. MAINIL, 2013.  
*Le combat des Lumières*, G. CHAUSSINAND-NOGARET, 2013.  
*Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal*, L. DA SILVA, 2013.  
*L'effacement de Dieu chez quelques moines-poètes contemporains*, G. RINGLET, 2013.  
*Après... ou le silence des hommes*, M.-P. HAAR, 2013.  
*L'antisémitisme ?*, W. DE WINNE, 2013.  
*Humour et identité*, A. NYSENHOLC et W. SZAFRAN, 2013.  
*Les femmes et la franc-maçonnerie, des Lumières à nos jours. Quels enjeux ?*, C. RÉVAUGER, 2012.  
*L'au-delà*, X. DE SCHUTTER, 2012.  
*Les catholiques belge et la franc-maçonnerie*, H. HASQUIN et E. DE BEUKELAER, 2012.  
*Commémorer Jean-Jacques Rousseau*, R. TROUSSON, 2012.  
*L'histoire des sciences en Belgique*, J.C. BAUDET, 2012.  
*Sur cette pierre, je bâtirai mon Église*, W. DE WINNE, 2011.  
*Jean Meslier : une figure exceptionnelle de l'incroyance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, S. DERUETTE, 2011.  
*Un monde sans frontières - Comment favoriser le développement*, R. VERMEIRE, 2011.  
*Les créationnismes*, P. J. MAINIL, 2011.  
*Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?*, F. RYZIGER, 2011.  
*Jésus, un juif charismatique de Nazareth*, W. DE WINNE, 2011.  
*Les femmes dans la franc-maçonnerie*, Collectif, 2011.  
*Le petit monde d'outre-tombe*, A. CHABOT, 2010.  
*L'existentialisme de Martin Heidegger*, G. AISEAU, 2010.  
*Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes*, S. LOURYAN, 2010.  
*Les noms de famille*, J. GERMAIN, 2010.  
*Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840)*, Ch. LOIR, 2010.  
*L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie*, G. AISEAU, 2010.  
*La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs*, M.-J. LEFEBVRE, 2010.  
*La liberté et l'histoire : l'évasion du temps*, M.-J. LEFEBVRE, 2010.  
*Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie*, R. TROUSSON, 2010.  
*La Flandre aux flamands*, P. STÉPHANY, 2010.  
*Vision de la mort dans le Judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.  
*Le Coran est-il authentique ?* J. WILLEMART, 2009.  
*Le pain des oiseaux*, Y. NAMUR, 2009.  
*La vision de la mort dans le Judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.

- La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote*, D. BOCKSTAEL, 2009.  
*L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation*, C. LOIR, 2009.  
*Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 1<sup>ère</sup> partie, 2009.  
*Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 2<sup>e</sup> partie, 2009.  
*Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 3<sup>e</sup> partie, 2009.  
*Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 1<sup>ère</sup> partie, 2009.  
*Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 2<sup>e</sup> partie, 2009.  
*Kierkegaard et l'ascétisme*, G. AISEAU, 2009.  
*Kierkegaard et l'incroyance*, G. AISEAU, 2009.  
*La Belgique, un anachronisme d'avenir ?* Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.  
*La spiritualité*, ANONYME, 2008.  
*L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient*, Ch. COUTEL, 2008.  
*L'évolution du freudisme*, W. SZAFRAN, 2007.  
*La question rousse*, V. ANDRÉ, 2007.  
*La valeur du temps dans un monde qui accélère*, M. DE KEMMETER, 2007.  
*Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Le Centre de culture européenne*, M. IMBERECHTS, 2006.

#### **Relais du monde associatif**

- La mort médicalisée, une humanisation ?*, F. DAMAS, 2014.  
*La violence conjugale : de quoi parle-t-on ?*, A. ADRIAENSSENS, 2013.  
*Le Centre de pathologie sexuelle masculine*, R. J. OPSOMER et F. SEVENS, 2013.  
*Les ASBL, dix ans après la loi de 2002*, J.-F. ISTASSE, 2013.  
*Rom, Tsigane, Gitan, ... Dépasser les mythes d'un peuple européen*, A.-N. CYDZIK, 2013.  
*L'école rwandaise de l'avenir*, R. LUFF, 2012.  
*Présence et Action Culturelles vous présente son projet : Espace Écrivain Public*, D. SURLEAU, 2012.  
*La méditation : une médecine d'avant-garde ?*, T. JANSSEN, 2011.  
*Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants*, CEDEP, 2011.  
*Les violences ne sont pas une fatalité : Garance les prévient*, D. LANDENNE, 2011.  
*Le Service laïque d'aide aux personnes du Brabant wallon*, M. DOUMONT et F. WAYENS, 2011.  
*L'interruption volontaire de grossesse*, T. JANSSEN, 2011.  
*Les leçons de l'histoire et nous*, F. BRODSKY, 2010.  
*Mutilations génitales*, J. CHEVALIER, 2010.  
*Présentation du réseau Financement Alternatif*, A. BROUYAUX, 2008.  
*La Ligue de l'Enseignement*, V. SILBERBERG, 2007.  
*Les enfants dans les centres fermés pour illégaux*, V. SILBERBERG, 2007.  
*Mal au fesses pour le Congo*, H. BOKHORST, 2007.  
*Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives*,  
 F. SIDIBE, 2006.  
*Le GRIP et ses activités*, 2006.  
*Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !*, Ph. BASTIN, 2006.  
*Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,  
 en maisons de repos et en maisons de repos et de soins*, N. BOLLU, 2006.  
*Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé*, 2006.

#### **Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques**

- Saint Georges : du martyr victime innocente au guerrier héros triomphant*, C. HENNEGHEN, 2014.  
*Réflexion sur les rapports entre les notions d'identité, de nation et de nationalisme*,  
 M. DE COSTER, 2013.  
*Le cri de la hulotte. Dix ans de participation belge à une guerre illégale, ignoble, inutile...*,  
 C. DUPRÉ, 2013.  
*Sexe, prostitution et contes de fées*, C. FRANÇOIS, 2012.  
*La jalousie n'est pas une preuve d'amour*, J. LAOT, 2012.  
*Le terrorisme amoureux*, M.-C. CARDINAL, 2011.  
*Petite leçon de philosophie ou comment accéder au bonheur ?*, L. VANIN-VERNA, 2011.  
*À nouvelles familles, nouvelles morales*, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.  
*Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?*, G. VERZIN, 2010.  
*Problèmes de la drogue*, C. SOMERHAUSEN, 2009.  
*La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé*, F. ANDRÉ, 2008.  
*Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ?* M. BRODSKY, 2008.

- Parents de toxicomanes...*, A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.  
*L'argent des fourmis : religions - migrations - développement*, A. MANÇO, 2008.  
*Le jeu pathologique, une maladie de la modernité*, S. MINET, 2007.  
*Déliance, reliance, alternance*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Fraternité et/ou amitié : deux « reliances » à relier*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Pour un personnalisme pluraliste*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage*, J. CORNIL, 2007.  
*Questions de sexualité*, J.-L. GÉNARD, 2006.  
*Le travail : une valeur à réhabiliter*, M. BOLLE DE BAL, 2006.  
*Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux*, M. BOLLE DE BAL, 2006.  
*Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile*, J. CORNIL, 2006.  
*Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing*, J. CORNIL, 2006.  
*Travers et valeurs de l'individualisme*, J. CORNIL, 2006.

### **Construire l'Europe**

- Les droits de l'homme et le droit européen*, P.-F. RYZIGER, 2011.  
*Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe*, M. CONRADT, 2008.  
*Trois rêves évanouis*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Le Centre de culture européenne*, M. IMBERECHTS, 2006.

### **Éduquer à la citoyenneté**

- Le citoyen, son événement et l'histoire : le champ des possibles*, L. VANIN, 2014.  
*Citoyenneté et démocratie : un défi essentiel pour l'Alpha*, S. PINCHART, 2014.  
*Vers la fin de l'autorité*, F. DE SMET, 2012.  
*L'équation arabo-musulmane : entre préservation de l'identité et désir de modernité*, A. AOUATTAH, 2012.  
*Pour une spiritualité citoyenne*, E. DE BEUKELAER, 2012.  
*Sociologie et franc-maçonnerie*, M. BOLLE DE BAL, 2012.  
*La démocratie dans le monde arabe*, I. SAFAR, 2012.  
*Le droit à l'oubli*, R. CHIF, 2011.  
*Le droit à l'oubli*, R. CHIF, 2011.  
*Éduquer à la citoyenneté démocratique*, M. VOISIN, 2011.  
*Un strip-tease attristant*, R. POMMIER, 2011.  
*Autonomie affective et formation du jugement moral. Pédagogie*, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.  
*Les droits de l'homme et le droit international public*, F. RYZIGER, 2010.  
*L'argent dans le monde moderne selon Charles Peguy*, Ch. COUTEL, 2009.  
*Quelques réflexions sur les origines de l'homme*, V. DOUMEN, 2009.  
*La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé*, F. ANDRÉ, 2008.  
*L'origine de la liberté*, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.  
*Valorisation des compétences et co-développement*, A. MANÇO, 2008.  
*Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ?* N. GEERTS, 2007.  
*Faits de société*, M. BOLLE DE BAL, 2007.  
*Les discriminations et la démocratie de l'identité*, A. MARTENS, 2007.  
*Les otages politiques*, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.  
*Brèches*, J. CORNIL, 2007.  
*Chronique d'un cours de philo. Intermède*, H. VAN CAMP, 2006.  
*Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*, P. DUPONT, 2006.  
*Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté*, P. DUPONT, 2006.  
*Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère*, CLAV, 2006.  
*Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes*, CLAV, 2006.  
*Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes*, CLAV, 2006.



**Vous souhaitez être tenu(e) au courant  
de nos publications  
et de nos programmes d'émissions  
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,  
consultez notre site internet  
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel  
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



**La Pensée et les Hommes** ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles  
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90  
[secretariat@lapenseeetleshommes.be](mailto:secretariat@lapenseeetleshommes.be)  
[christiane.loir@ulb.ac.be](mailto:christiane.loir@ulb.ac.be)

**Visitez notre site**

[www.lapenseeetleshommes.be](http://www.lapenseeetleshommes.be)

Association reconnue d'éducation permanente  
par la Communauté française

